



Travailler dans la police avec un antécédant ?

Par **Megane**, le **29/05/2011** à **13:10**

Bonjour,

J'aimerais savoir si avec un rappel à la loi (qui a eu lieu au mois d'Avril 2011) et qui donc n'apparaît pas sur mon casier judiciaire, je peux tout de même aller dans une école de police pour travailler dans la fonction publique en tant que gardien de la paix. Sachant que j'ai eu 18 ans lors des faits, et que je n'ai rien d'autre en tant qu'antécédant avec la justice.

Merci d'avance pour votre réponse

Par **P.M.**, le **29/05/2011** à **17:21**

Bonjour,

Seuls eux peuvent vous le dire car il existe aussi le STIC qui est un fichier interne cependant réglementé mais...

Par **Megane**, le **31/05/2011** à **18:07**

Oui c'est ce que j'ai cru comprendre aussi. Merci